

DEPARTEMENT de la

MANCHE

ARRONDISSEMENT de
COUTANCES

COMMUNE
de HAMBYE

REPUBLIQUE FRANCAISE

- : - : - : - : -

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

- : - : - : - : -

SEANCE DU 3 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le trois décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de HAMBYE, dûment convoqué par le Maire, est invité à se rassembler à la salle des fêtes afin de respecter les conditions sanitaires liées au COVID-19, sous la présidence de Monsieur Michel VOISIN, Maire de HAMBYE.

Présents : MMES et MM. VOISIN, RUALT, WASCHINGER, CHAPON, LESAULNIER, LECERF, GUILLOTTE, LADROUE-DENIS, PEPIN, PIGNET, LENGRONNE, BRIONNE, VARIN, LEPETIT.

Absent : Gaëtan LHERMITTE.

Monsieur Vincent LENGRONNE, désigné conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET :
**TARIFS DES CONCESSIONS
DANS LE CIMETIERE A
COMPTER DU 1^{ER} JANVIER
2021.**

Mentions prescrites par la circulaire de M. le Préfet de la Manche, du 03 juin 1885.

Nbre de conseillers en exercice :
15

Nbre de présents à la séance : **14**

Date de l'avis de convocation de son affichage et de la mention qui en a été faite au registre :
27 novembre 2020.

Date de l'affichage par extrait du procès verbal de la séance : **7 décembre 2020.**

Certifié exact,
Le Maire,

La commission du cimetière s'est réunie le 26 octobre dernier et a examiné les différentes durées de concession ainsi que leurs tarifs. Une comparaison a été faite avec les tarifs des communes alentour, la commission souhaite également harmoniser les durées.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide la création d'un nouvel emplacement pour les cavurnes (Sépulture enterrée destinée à accueillir les urnes des défunts),
- fixe les tarifs et durées des différentes concessions comme ci-dessous et ce à compter du 1^{er} janvier 2021 :
 - ✚ Concession pour un caveau :
 - Durée 15 ans : 110 €
 - Durée 30 ans : 220 €
 - ✚ Concession pour une case au columbarium :
 - Durée 15 ans : 500 €
 - ✚ Concession pour une cavurne :
 - Durée 15 ans : 60 €
 - Durée 30 ans : 120 €
- Supprime les concessions cinquantenaires
- Précise que toutes les concessions arrivant à échéance sont renouvelables et que les décisions ci-dessus ne concernent que les nouvelles concessions (à compter du 1^{er} janvier 2021).
- Précise que la redevance pour la dispersion des cendres au jardin du souvenir est maintenue à 30 €

Pour extrait conforme.
Le Maire,
Michel VOISIN.

Accusé de réception en préfecture
050-215002288-20201203-DEL2012936-DE
Date de télétransmission : 16/12/2020
Date de réception préfecture : 16/12/2020

